

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

10946935

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/09/2024
Retour Préfecture : 24/09/2024**Séance du jeudi 19 septembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 55
Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens, publiée sur le site internet et adressée aux conseillers) : 13/09/2024
Début de la séance : 18h09
Fin de la séance : 22h17
Quorum : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Séance présidée par : B.FOURE****Objet : 37 - Dérogation au repos dominical. Année 2025.**

Membres présents : Mme FOURÉ, M. DE JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mme BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mmes ROY, GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. THÉVENIAUD, MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, SALHI, Mme DELÉTRÉ, MM. DOMISE, DÈCLE, LHERMITTE, PRADAT, BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, MM. DÉCAVÉ, BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Membres empêchés : M. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont excusés. Mme DELAHOUSSE, M. DUFLOT.

La séance a été suspendue de 18h12 à 18h18 avant le point n°3.

M. STENGEL est arrivé à 18h12 (point n°3), M. DÉCAVÉ est arrivé à 18h14 (point n°3), Mme DESBUREAUX est arrivée à 18h15 (point n°3), Mme BOHAIN est arrivée à 18h26 (point n°3-1), Mme RODINGER (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivée à 18h30 (point n°3-1), M. DOMISE est arrivé à 18h34 (point n°3-1), M. JARDÉ est arrivé à 18h50 (point n°3-1), M. DÈCLE (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 18h54 (point n°3-2), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) est arrivé à 20h43 (point n°18), M. BEAUVARLET (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 21h24 (point n°26). Mme DELÉTRÉ (pouvoir à Mme FOURÉ) a quitté la séance à 20h05 (point n°3-4), M. DOMISE a quitté la séance à 20h17 (point n°10), M. LHERMITTE a quitté la séance à 20h57 (point n°21), M. VOULMINOT (pouvoir de Mme BECKER) a quitté la séance à 21h30 (point n°38), M. FOUCAULT (pouvoir à M. RIFFLART) a quitté la séance à 21h50 (point n°46), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) a quitté la séance à 21h55 (point n°49), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 21h56 (point n°50), M. JARDÉ a quitté la séance à 21h59 (point n°52).

Nathalie LAVALLARD donne lecture du rapport suivant

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Point n° 37

Objet : Dérogation au repos dominical. Année 2025.

La loi du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié les modalités d'octroi des dérogations au repos dominical.

L'article L3132-26 du code du travail prévoit que le conseil municipal doit être consulté sur le nombre et le choix des dimanches pouvant faire l'objet d'une dérogation avant l'édition de l'arrêté du maire avant le 31 décembre de l'année N-1.

Il est proposé pour l'année 2025, d'accorder 8 dérogations au repos dominical pour le secteur du commerce au détail.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21,

DÉLIBÈRE

Article 1 : un avis favorable est émis, sur l'année 2025, pour l'ouverture des commerces à hauteur de 8 dimanches pour le commerce de détail.

Article 2 : les dates proposées à Monsieur le Président d'Amiens Métropole, pour avis conforme, sont les suivantes :

- 12 janvier 2025 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver)
- 29 juin 2025 (1^{er} dimanche des soldes d'été)
- 23 novembre 2025 (Marché de Noël et Fêtes de fin d'année)
- 30 novembre 2025 (Marché de Noël et Fêtes de fin d'année)
- 7 décembre 2025 (Marché de Noël et Fêtes de fin d'année)
- 14 décembre 2025 (Marché de Noël et Fêtes de fin d'année)
- 21 décembre 2025 (Marché de Noël et Fêtes de fin d'année)
- 28 décembre 2025 (Marché de Noël et Fêtes de fin d'année)

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Point n° 37

Article 3 : le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote : 0

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Majorité : 26

Contre : 11. Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER, VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS).

Fait à Amiens,



Claudine GALLIOT
Secrétaire de séance

Adopté




Brigitte FOURÉ